

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE D'AUTORISATION SOUMISE PAR AIRBUS DEFENCE AND SPACE SAS POUR L'EXPLOITATION D'ASSIGNATIONS DE FRÉQUENCE POUR UN SYSTÈME SATELLITAIRE BASÉ SUR UNE CONSTELLATION NON-GEOSTATIONNAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RELATIFS AU DEMANDEUR

La présente demande est soumise par la société Airbus Defence and Space SAS (Registre du commerce et des sociétés de Toulouse 393 341 516), dont le siège social est domicile : 31 Rue des Cosmonautes ZI DU PALAYS 31402 Toulouse.

A la date de la demande, le demandeur est déjà titulaire d'une autorisation délivrée par arrêté du 22 juin 2021.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1. Renseignements relatifs aux assignations de fréquences

Bandes de fréquences (GHz) et sens de transmission	Polarisations	Désignation du réseau à satellite	Références Publications UIT	Références et dates Circulaires UIT (WIC ou IFIC)
1,610-1,6265 (↑) 2,4835-2,5 (↓)	Mixte	AST-NG-C-3	API/A/9629 CR/C/4149 CR/C/3242	2825 / 02.08.2016 2837 / 24.01.2017 2852 / 22.08.2017

La zone de service demandée pour l'exploitation des assignations de fréquence de la bande 1,610-1,6265 GHz porte sur l'ensemble de la Terre visible.

La zone de service demandée pour l'exploitation des assignations de fréquence de la bande 2,4835-2,5 GHz porte sur l'ensemble de la Terre visible en vue d'une utilisation en commun dans le monde entier (XAA suivant la préface UIT).

Les assignations des bandes 1,610-1,6265 GHz et 2,4835-2,5 GHz contenues dans les sections spéciales précédemment mentionnées seront exploitées dans le service mobile par satellite, le service mobile aéronautique (R)¹ par satellite, le service mobile aéronautique (OR) par satellite, le service mobile maritime par satellite et le service mobile terrestre par satellite.

Les assignations de fréquence du système à satellites AST-NG-C-3 ont été communiquées par l'ANFR à l'UIT pour le compte de la société Airbus Defence and Space SAS.

¹ (R): le long des routes

2.2. Renseignements relatifs au système satellitaire

Les assignations de fréquences qui font l'objet de la présente demande seront exploitées par un satellite déjà déployé en orbite : Globalstar M095. Ce dernier embarque l'intégralité des bandes de fréquences du système à satellites visé par la demande, et couvre l'ensemble des zones de service qui font l'objet de cette demande. Ce satellite participe aux opérations réglementaires de mise en service des assignations demandées.

L'exploitation par ce satellite pourra être complétée par une constellation de satellites destinés à fournir des services de communication au plan mondial en bande L et S.

2.3. Justification de la capacité à contrôler les émissions de l'ensemble des stations radioélectriques, y compris les stations terriennes, utilisant les assignations de fréquences

Le contrôle des émissions du satellite Globalstar M095 durant les opérations de mise en service des assignations visées par la demande sera effectué par le centre de contrôle opérationnel de la société constellation Globalstar opérant sous autorisation ministérielle délivrée par arrêté du 28 octobre 2010 à la société Globalstar Europe SARL.

Airbus Defence and Space SAS et Globalstar ont conclu un contrat concernant le respect des obligations de contrôle des émissions de l'ensemble des stations radioélectriques, conformément à l'article R. 52-3-7 du CPCE.

En conséquence, Airbus Defence and Space, au travers du mécanisme ci-dessus, sera en capacité de se conformer aux demandes et instructions du gouvernement Français de contrôle des émissions du satellite de l'exploitant pour les assignations de fréquences du réseau satellitaire AST-NG-C-3, conformément au II de l'article L.97-2 du CPCE.